De : Responsable Acces
A : [redacted]
Objet : Demande d"information
Date : 26 avril 2018 08:59:34
Pièces jointes : PJ.pdf
Article 22.pdf
AVIS DE RECOURS.pdf

Québec, le 26 avril 2018

[redacted]

[redacted]

Nous avons bien reçu, le 6 avril 2018, votre demande d'accès à l'information, laquelle est rédigée ainsi :

- « La liste de toutes les campagnes de communication/publicité déployées par votre ministère depuis le 1er janvier 2018, et terminée ou en cours en date d'aujourd'hui.

- Pour chacune :
  - Le plan média, comprenant les dates de diffusion et la durée de la campagne;
  - Le coût total, ventilé par poste de dépense (la description de l'ensemble des dépenses encourues), et le cas échéant, la ou les firme(s)/entreprise(s) engagées pour réaliser en tout ou en partie la campagne et le montant du/des contrat(s) ».

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès), nous vous informons que le ministère des Finances détient des renseignements correspondant à votre demande. Ainsi, vous trouverez ci-joint un document qui contient les informations demandées.

Les autres documents recensés ne peuvent vous être transmis, car ils sont protégés en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'accès puisqu'il s'agit d'un renseignement commercial et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne risquerait vraisemblablement de nuire à sa compétitivité.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [redacted], l'expression de mes sentiments distingués.

Ministère des Finances Québec

David St-Martin
Secrétaire général du Ministère
Responsable de l'accès aux documents

Direction du secrétariat général et coordination ministérielle
12, rue St-Louis, bureau 2.04
Québec (Québec) G1R 5L3
Tél.: 418 643-1229 / Téléc.: 418 646-0923
Courriel : david.st-martin@finances.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes peuvent contenir des renseignements confidentiels qui ne vous sont pas destinés. Si vous avez reçu cette correspondance par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser. Merci!
Pensez vert! Devez-vous vraiment imprimer ce courriel

Plan économique du Québec – Budget 2018-2019		
Type de dépense	**Firme ou entreprise**	**Montant payé en date du 6 avril 2018**[1]
Honoraires d'agence	Cartier[2]	0 $
Frais de production d'agence	Cartier[2]	0 $
Frais de gestion (honoraires et frais de production)	CSPQ[3]	0 $
Placement médias[4] (incluant les frais de gestion)	CSPQ[3]	0 $
Total		**0 $**

Épargne Placements Québec		
Type de dépense	**Firme ou entreprise**	**Montant payé en date du 6 avril 2018**[1]
Honoraires d'agence	Brad[5]	102 510 $
Frais de production d'agence	Brad[5]	7 233 $
Frais de gestion (honoraires et frais de production)	CSPQ[3]	10 974 $
Placement médias (incluant les frais de gestion)	CSPQ[3]	1 164 898 $
Total		**1 285 615 $**

1 Les montants indiqués sont ceux ayant été payés en date du 6 avril 2018, date de réception de la demande d'accès à l'information.

2 L'agence de publicité Cartier a remporté en 2016 l'appel d'offres public portant sur la publicité du Plan économique du Québec. Le mandat de l'agence est de concevoir, créer, planifier, produire et superviser les campagnes publicitaires.

3 Le Service de la publicité du CSPQ coordonne les dépenses publicitaires pour le gouvernement du Québec.

4 La planification des placements médias liés au Plan économique du Québec se trouve en annexe. Aucun montant n'avait été payé en date du 6 avril 2018.

5 L'agence de publicité BRAD a remporté en 2015 l'appel d'offres public portant sur la publicité d'Épargne Placements Québec. Le mandat de l'agence est de concevoir, créer, planifier, produire et superviser les campagnes publicitaires.

CAMPAGNE
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC
PLAN ÉCONOMIQUE 2018
Version 4
23 mars 2018, 16h30

Média		2018											Pebs estimés	Poids média	CPM	Total sem.	Coût total brut
		Mars	Avril						Mai								
		19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28					
MÉDIA TRADITIONNEL																	**675,778 $**
Télévision																	**575,019 $**
Province de Québec	30 SECONDES: MESURE PRINCIPALE - MOBILITÉ				175	250	250	250					925 pebs			4	**358,669 $**
	30 SECONDES: MESURES D'APPUI								200	200			400 pebs			2	**155,100 $**
Télévision communautaire	30 SECONDES: MESURE PRINCIPALE - MOBILITÉ				x	x	x	x					n/d			4	**61,250 $**
	30 SECONDES: MESURES D'APPUI								x	x			n/d			2	inclus
Radio francophones indépendantes																	**13,038 $**
CHNC/CHGM (New Carlisle/Gaspé)	30 SECONDES: MESURE PRINCIPALE - MOBILITÉ				25	20	20						65 occasions			3	**3,449 $**
CIQI-FM (Montmagny)	30 SECONDES: MESURE PRINCIPALE - MOBILITÉ				25	20	20						65 occasions			3	**2,400 $**
CFLO-FM (Mont-Laurier)	30 SECONDES: MESURE PRINCIPALE - MOBILITÉ				25	20	20						65 occasions			3	**2,742 $**
CKVM (Ville-Marie)	30 SECONDES: MESURE PRINCIPALE - MOBILITÉ				25	20	20						65 occasions			3	**2,367 $**
CFMV-FM (Chandler)	30 SECONDES: MESURE PRINCIPALE - MOBILITÉ				25	20	20						65 occasions			3	**2,080 $**
Quotidiens																	**32,066 $**
					me-sa	sa	sa										
The Gazette	1/2 page horizontale 4 couleurs				2	1	1						4 parutions			3	**32,066 $**
Hebdomadaires																	**55,656 $**
MESURE PRINCIPALE MOBILITÉ ET MESURES D'APPUI																	
COMBO Avant-poste, Avantage Gaspésien et Avantage Rimouski (Bas St-Laur	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,222
LAC ST-JEAN	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,141
ETOILE DU LAC	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,375
L'APPEL (Ste-Foy)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,488
L'HEBDO CHARLEVOISIEN (La Malbaie/Baie St-Paul)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,799
LA VOIX DU SUD (Lac Etchemin)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,875
LE PLACOTEUX (La Pocatière/St-Pascal)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,652
INFO DIMANCHE (RIVIÈRE-DU-LOUP/CABANO/TROIS-PISTOLES)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,979
PETITE-NATION (ST-ANDRÉ-AVELLIN)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,558
ECHO ABITIBIEN (VAL D'OR / LASARRE / MATAGAMI)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,509
CITOYEN ROUYN-NORANDA/ABITIBI-OUEST (ROUYN-NORANDA / LASARRE)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,054
CITOYEN VALLEE DE L'OR/L'HARRICANA (AMOS, VAL D'OR)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,239
NOUVELLE UNION édition dimanche (Victoriaville)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,588
REVUE (Hull/Aylmer/Gatineau)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$3,583
HEBDO DU ST-MAURICE	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,713
HEBDO JOURNAL	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,946
JAMESIEN (Chibougamau/Baie James)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1								1 parutions			1	$871
PROGRES DE COATICOOK	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,727
ECHO DE FRONTENAC (Lac Mégantic)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,305
REFLET DU LAC (Magog)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,935
MANIC (Baie Comeau)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,869
NORD-COTIER (Sept-Iles/ Port-Cartier/ Hâvre St-Pierre)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,153
GASPÉSIE (Combo Écho de la Baie, Pharillon & Havre)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,890
RADAR (Iles-de-la-Madeleine)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,036
ECHO DE LA BAIE (New Richmond)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,009
COURRIER FRONTENAC (Thetford Mines)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,964
ECLAIREUR-PROGRES (St-Georges/Beauceville)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$1,620
COMBINÉ INFORMATION DU NORD (Ste-Agathe/St-Jovite/Annonciation)	1/2 PAGE HORIZONTALE 4C				1	1							2 parutions			2	$2,557
MÉDIA DIGITAL														**17,437,827**			**550,068 $**
MESURES PHARES DU BUDGET - CIBLE POPULATION GÉNÉRALE														6,303,947			237,129 $
QUOTIDIENS NUMÉRIQUES - LA PRESSE+	5X PLEIN ÉCRANS - BLOC 1 : 5X SECTION ACTUALITÉS LES JEUDIS-VENDREDI-SAMEDIS		29-30-31	5-7										1,211,000	FIXE	2	90,779 $
QUOTIDIENS NUMÉRIQUES - GROUPE CAPITALES MÉDIAS	6 PLEIN ÉCRANS - BLOC 1 6X SECTION ACTUALITÉS LES JEUDIS-VENDREDIS-SAMEDIS		29-30-31	5-7										90,000	FIXE	2	15,500 $
PORTAILS ET SITES D'ACTUALITÉS - FR	FORMATS D'IMPACTS (ACCUEIL/FPOE): BILLBOARD		29 ...	...8										1,750,700	28.56 $	2	50,000 $
PORTAILS ET SITES D'ACTUALITÉS - EN	FORMATS D'IMPACTS (ACCUEIL/FPOE): BILLBOARD		29 ...	...8										525,210	28.56 $	2	15,000 $
SITES ET SECTIONS THÉMATIQUES - FR	BANNIÈRES : 970X250, 300X250, 300X600		29 ...	...8										1,249,792	18.00 $	2	22,500 $
PROGRAMMATIQUE - FR	BANNIÈRES : 970X250, 300X250, 300X600		29 ...	...8										852,636	18.00 $	2	15,350 $
PROGRAMMATIQUE - EN	BANNIÈRES : 970X250, 300X250, 300X600		29 ...	...8										444,370	18.00 $	2	8,000 $
PROGRAMMATIQUE CONTEXTUELLE - FR	BANNIÈRES : 970X250, 300X250, 300X600		29 ...	...8										166,639	18.00 $	2	3,000 $
MOTEURS DE RECHERCHE - FR	ACHAT DE MOTS-CLÉS : GOOGLE ET BING		27...	...8										13,600 clics	1.25$ CPC	2	17,000 $
MESURE PRINCIPALE MOBILITÉ - CIBLE POPULATION GÉNÉRALE														6,886,097			215,939 $
QUOTIDIENS NUMÉRIQUES - LA PRESSE+	2 PLEIN ÉCRANS - BLOC 1 : 1X SECTION ACTUALITÉS LE JEUDI ET SAMEDI				12-14									478,800	FIXE	1	36,827 $
QUOTIDIENS NUMÉRIQUES - GROUPE CAPITALES MÉDIAS	2 PLEIN ÉCRANS - BLOC 1 : 1X SECTION ACTUALITÉS LE JEUDI ET SAMEDI				12-14									36,000	FIXE	1	6,612 $
PORTAILS ET SITES D'ACTUALITÉS - FR	BANNIÈRES : 970X250, 300X250, 300X600				9...			...6						2,450,980	20.40 $	4	50,000 $
PORTAILS ET SITES D'ACTUALITÉS - EN	BANNIÈRES : 970X250, 300X250, 300X600				9...			...6						735,294	20.40 $	4	15,000 $
WEBTÉLÉ ET ENVIRONNEMENTS VIDÉOS - FR	PREROLL DE 15 SECONDES				9...			...6						1,470,588	32.64 $	4	48,000 $
PROGRAMMATIQUE - FR	BANNIÈRES : 300X250, 300X600				9...			...6						1,110,926	18.00 $	4	20,000 $
PROGRAMMATIQUE - EN	BANNIÈRES : 300X250, 300X600				9...			...6						444,370	18.00 $	4	8,000 $
PROGRAMMATIQUE CONTEXTUELLE - FR	BANNIÈRES : 300X250, 300X600				9...			...6						138,866	18.00 $	4	2,500 $
MÉDIAS SOCIAUX - FR	PUBLICATIONS IMAGES, TEXTES ET VIDÉOS			2				...6						13,072 clics	0.77$ CPC	4	20,000 $
MOTEURS DE RECHERCHE - FR	ACHAT DE MOTS-CLÉS : GOOGLE ET BING				9...			...6						7,200 clics	1.25$ CPC	4	9,000 $
MESURES D'APPUI - CIBLÉ PAR MESURE														4,247,783			97,000 $
PORTAILS ET SITES D'ACTUALITÉS - FR	BANNIÈRES : 300X250, 300X600								7...	...20				1,388,657	18.00 $	2	25,000 $
PORTAILS ET SITES D'ACTUALITÉS - EN	BANNIÈRES : 970X250, 300X250, 300X600								7...	...20				277,731	18.00 $	2	5,000 $
WEBTÉLÉ ET ENVIRONNEMENTS VIDÉOS - FR	PREROLL DE 15 SECONDES								7...	...20				735,294	32.64 $	2	24,000 $
SITES ET SECTIONS THÉMATIQUES - FR	BANNIÈRES : 300X250, 300X600								7...	...20				1,110,926	18.00 $	2	20,000 $
PROGRAMMATIQUE - FR	BANNIÈRES : 300X250, 300X600								7...	...20				555,463	18.00 $	2	10,000 $
PROGRAMMATIQUE - EN	BANNIÈRES : 300X250, 300X600								7...	...20				166,639	18.00 $	2	3,000 $
MÉDIAS SOCIAUX - FR	PUBLICATIONS IMAGES, TEXTES ET VIDÉOS								7...	...20				13,072 clics	0.77$ CPC	2	10,000 $

Total budget brut	**1,225,846 $**
Coût net (85% du brut)	**1,041,969 $**
Commission CSPQ (5,88% du net)	**61,268 $**
Serveur publicitaire (à déterminer avec Cossette)	**5,000 $**
Frais de production des médias	**0 $**
Total coût client	**1,108,237 $**

chapitre A-2.1 À jour au 1er février 2018

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir
L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC
Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102

MONTRÉAL
Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-4196
Télécopieur : (514) 844-6170

b) Motifs
Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais
Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir
L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais
L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure
Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.